

Rappels des risques :**Chute d'objet****Pré-requis**

- Les opérateurs réalisant des manutentions usuelles doivent avoir à minima l'habilitation pontier au sol, pontier cabine ou signaleur.
- Avant l'emploi de palans, palonniers, accessoires de levage spécifique (type pinces IP, main de fer par ex.) classe automatiquement l'opération dans la catégorie « Manutention délicate » donc vérifier que les intervenants ont les habilitations adéquates.

Mode opératoire

L'opérateur en charge de la manutention doit :

- Effectuer un contrôle visuel des appareils de levage avant utilisation :
 - o Vérifier s'il est à jours de ces contrôles périodiques (couleur/date de validité)

2021 **Bleu** 2022 **Jaune** 2023 **Rouge** 2024 **jaune** 2025 **Orange Sanguin**

- o Vérifier s'il est détérioré. L'appareux même légèrement détérioré ne doit pas être utilisée et doit être mise hors service (La ramener au magasin)
- Contrôler l'adéquation du matériel en fonction des caractéristiques de la pièce et de la préparation associée :
 - o Poids de la pièce
 - o Charge Maximale Utile (C.M.U.) de l'élingage
 - o Points d'accroche, centre de gravité...

Si le matériel ne correspond pas à celui énoncé dans le mode opératoire/ la préparation en cas de manutention délicate, ne pas réaliser la manutention, et contacter votre encadrement.

- En fin d'utilisation, ranger le matériel (ex : stocker les élingues sur des râteliers)

Recommandations particulières

- Il est interdit :
 - o De modifier un accessoire/appareux de levage
 - o D'intervenir sur les accessoires de levage une fois le levage de la charge engagé.
 - o De tirer une charge en oblique à l'aide d'un pont.
 - o D'utiliser des élingues textiles en présence de bords saillant.
 - o De manutentionner une charge au-dessus de personnes, sauf mesures complémentaires.

Utilisation d'appareux de levage

- De retourner des tôles sur tréteaux ou outillages équivalents
 - Il est interdit de laisser une charge suspendue en cas de panne du pont roulant sans mettre en sécurité la zone et le personnel travaillant à proximité . Il faut en priorité baliser la zone pour éviter le passage sous la charge, et couper l'alimentation électrique du pont.
- J'utilise l'avertisseur sonore dès l'apparition d'un risque

Rédacteur : A.SABIRON	Vérificateur : J . LEJEUNE	Date : VISA : ACQUIS	Approbateur : Y. HUMBERT	Date : 15/03/2021 VISA : ACQUIS Original à SM/HSE
---------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------	---